

---

## **Règlement et mode d'utilisation du service Internet du 104 Chemin Gendron, Sherbrooke, Qc J1R 0J6 («CIQS»)**

### **PRÉAMBULE FAISANT PARTIE DES RÈGLEMENTS QUI SUIVENT**

Ce document s'adresse à toutes les personnes ayant un bail de chambre au CIQS. Il vise à établir les règles qui doivent être connues et reconnues par toute personne ayant accès au service Internet sur place. Le présent règlement privilégie la responsabilisation de chaque résident afin d'assurer la qualité des services dispensés, de favoriser un usage responsable du service Internet et de renforcer la sécurité du réseau et de l'information.

### **OBJECTIFS**

Ce règlement encadre l'utilisation, la gestion et la sécurité Internet offerte aux résidences du CIQS. Il établit les règles et les conditions applicables ainsi que les limites et les responsabilités qui en découlent dans le but d'en favoriser une utilisation responsable. Ainsi, le règlement poursuit les objectifs suivants :

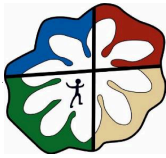
- Favoriser un usage efficace, cohérent, sécuritaire, légal et respectueux du service Internet des résidences;
- Limiter les impacts des incidents de sécurité de l'information;
- Définir les droits et les obligations des locataires des chambres dans le respect des lois, règlements et politiques applicables.

### **CHAMPS D'APPLICATION**

Ce règlement porte sur le service Internet offert aux résidences :

- Notamment le matériel lui appartenant ou placé sous sa responsabilité;
- Géré directement par le CIQS ou par un tiers;
- Exploité directement ou indirectement afin d'utiliser les actifs informationnels d'un tiers.

Numéro de chambre : \_\_\_\_\_  
Référence du bail : \_\_\_\_\_  
Initiales du locataire : \_\_\_\_\_



Il concerne toutes les personnes détenant un bail de chambre au CIQS, ainsi que leurs visiteurs admissibles. Au-delà des dispositions du présent règlement, le CIQS s'attend à ce que la conduite de chaque utilisateur quant au service Internet soit dictée par les règles usuelles de bienséance, de bienveillance et de courtoisie, tout en respectant ses orientations, ses règlements, ses politiques et ses directives, de même que les lois, les règlements et les directives gouvernementales. L'utilisation du service Internet doit être pertinente, raisonnable et judicieuse. Le CIQS peut aviser la personne concernée que son usage du service Internet est non conforme et voir à ce que la situation soit corrigée.

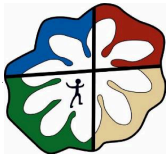
### **RÉSEAUX INTERNET**

Le réseau «CIQS locataires» est accessible et réservé exclusivement aux résidents ayant un bail et un matricule étudiant. Il est sans limite de vitesse et sécurisé. Le réseau peut également être utilisé par leurs invités admissibles via le réseau «CIQS visiteurs». Il est à vitesse régulière et non sécurisé. Pour accéder à ce réseau, le visiteur doit déterminer un nom d'utilisateur et se faire accorder un code d'accès et un mot de passe. Les titres des réseaux sont sujets à changement sans préavis, dans un quel cas les locataires seront informés des nouveaux titres.

### **SÉCURITÉ**

L'authentification est une procédure consistant à vérifier ou à valider l'identité d'une personne ou l'identification de toute autre entité, lors d'un échange électronique pour contrôler l'accès à un réseau. Toute personne utilisatrice du service Internet du CIQS doit prendre les précautions nécessaires pour protéger ses informations de connexion. Elle est en tout temps responsable de toute forme de communication effectuée grâce à l'utilisation du code d'accès et du mot de passe qui lui est associé et elle voit à les protéger. En ce sens, chaque utilisateur a la responsabilité de choisir un mot de passe difficile à deviner ou à déchiffrer. Les codes d'accès et les mots de passe pour accéder au service Internet ne doivent pas être échangés, partagés ou divulgués. Si elle croit que son compte a été compromis ou si le CIQS l'informe d'une telle situation, elle doit changer son mot de passe dans les plus brefs délais et aviser sans tarder le CIQS. Chaque personne est responsable de l'exactitude des informations qui

Numéro de chambre : \_\_\_\_\_  
Référence du bail : \_\_\_\_\_  
**Initiales du locataire** : \_\_\_\_\_



l'identifie, lesquelles doivent être valides et complètes en tout temps. En cas d'inexactitude, ces informations doivent être rectifiées rapidement.

Un appareil personnel utilisé sur le réseau du CIQS doit être configuré et utilisé selon les pratiques et standards en vigueur, dans le respect des politiques, directives et règlements en vigueur au CIQS. À défaut de quoi la personne utilisant cet appareil pourra se voir refuser l'accès au réseau et devoir compenser financièrement le CIQS.

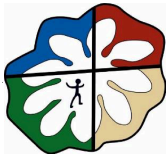
En cas de problème technique, l'utilisateur lui-même doit faire une demande formelle de soutien au ml@mll1.ca ou au 514-944-8071.

### **COMPORTEMENTS INTERDITS**

Une personne ne doit pas tenter d'effectuer l'une des actions suivantes ou d'y participer :

- Utiliser le code d'accès et le mot de passe d'une autre personne;
- Falsifier son identité;
- Usurper l'identité d'une autre personne, d'un groupe ou d'une organisation;
- Créer, conserver, diffuser ou installer intentionnellement un logiciel malveillant;
- Transmettre ou relayer un message non sollicité, tel qu'un polluel;
- Créer ou diffuser un message ou du matériel utilisant un langage injurieux, irrespectueux, déloyal, obscène, malveillant, haineux ou discriminatoire, ainsi que toute forme de harcèlement, de menace, de diffamation ou de violence à caractère sexuel.
- Utiliser toute reproduction illicite d'un logiciel ou d'un fichier électronique;
- Participer à la reproduction illicite d'un logiciel ou d'un fichier électronique;
- Utiliser le réseau afin de commettre ou de tenter de commettre une infraction aux lois régissant la propriété intellectuelle et le droit d'auteur;
- Prendre connaissance, modifier, détruire, déplacer, décoder, chiffrer, déchiffrer ou divulguer, en tout ou en partie, un actif informationnel, sans autorisation préalable;
- Utiliser un actif informationnel à des fins autres que celles explicitement autorisées par le CIQS, incluant une utilisation illicite, illégale, abusive, non respectueuse, malveillante ou nuisible;

Numéro de chambre : \_\_\_\_\_  
Référence du bail : \_\_\_\_\_  
**Initiales du locataire** : \_\_\_\_\_



- Stocker des renseignements personnels ou confidentiels dans des environnements non autorisés par le CIQS;
- Atténuer, modifier ou contourner des mécanismes de protection d'un actif informationnel;
- Brancher un routeur sans-fil ou activer les fonctions de routage sans-fil d'un modem ou d'une imprimante sans autorisation écrite du locateur. Toute personne utilisant un routeur sans-fil non autorisé se verra confisquer celui-ci.

Contrevenir à l'une ou plusieurs de ces règles entraînera automatiquement une déconnexion et des frais administratifs.

### **SANCTION**

Dans le cas où un ou des comportements mentionnés précédemment surviennent, le CIQS peut, selon la gravité de la situation, appliquer des mesures pour mettre fin à ces comportements. Les locataires s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs visiteurs le présent règlement et les directives mentionnées précédemment. Sous réserve d'autres règles du CIQS applicables, le non-respect des présentes règles par les locataires peut entraîner l'expulsion des résidences et la résiliation du bail.

**Signature du locataire :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Signature de la caution :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Numéro de chambre : \_\_\_\_\_  
Référence du bail : \_\_\_\_\_  
**Initiales du locataire :** \_\_\_\_\_